REÇU EN PREFECTURE

le 13/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-077-200023125-20230404-DEL_019_202



Affichée le 13 avril 2023

Département de Seine-et-Marne - Arrondissement de Torcy

Conseil de Communauté de communes

Extrait du registre des délibérations Séance du 4 avril 2023

Conseillers en exercice : 38 Conseillers titulaires présents : 30

Pouvoirs: 7 Votants: 37 Date de convocation : 27 mars 2023 Date d'affichage : 28 mars 2023

Date d'aπichage : 28 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatre avril à vingt heures, le Conseil de la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts, en application des articles L. 5211-1 et L.5211-2 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni dans la salle Horizon d'Ozoir-la-Ferrière, sous la Présidence de Monsieur Laurent Gautier, Premier vice-président.

Monsieur le premier vice-président passe la parole à Madame Delphine Deren, directrice générale de la communauté de communes qui procède à l'appel et constate que le quorum est atteint.

Etaient présents :

Monsieur GAUTIER Laurent, Monsieur PAPIN Michel, Madame FONTBONNE Anne-Laure, Monsieur DEBACKER Jean-Claude, Madame FLECK Christine, Madame GAIR Laurence, Monsieur MONGIN Claude, Monsieur SCHMIT Benoît, Madame BARNET Suzanne, Madame MELEARD Josyane, Monsieur GHOZLAND Cyril, Madame BOURLON Chantal, Monsieur SALMON Patrick, Monsieur VORDONIS Patrick, Monsieur MARCOUX Frédéric, , Monsieur BENSAĪ Malek, Monsieur WITTMAYER Bruno, Madame PALOMARES Aline, Madame COURTYTERA Véronique, Monsieur GREEN Alain, Madame LONY Eva, Monsieur KHALOUA Madani, Madame SPRUTTA-BOURGES Nathalie, Madame LENOIR Isabelle, Monsieur GIOVANNONI Patrick, Madame BADOZ-GRIFFOND Yvonne, Monsieur BENOIT Dominique, Madame CAPIROSSI Pascale, Madame ROUEN Dominique, Monsieur Louis-Jean DOARE

Avaient donné pouvoir :

Monsieur ONETO Jean-François à Madame MELEARD Josyane Monsieur GARCIA ROBIN Jean-Paul à Monsieur MONGIN Claude Madame MORELLI Marie-Laure à Monsieur SALMON Patrick Madame CADART Anne-Marie à Madame BOURLON Chantal Madame BOURGUIGNON Valérie à Monsieur BENOIT Dominique Monsieur BAKKER Hubert à Madame COURTYTERA Véronique Madame CHABANON-DEGUELLE Sophie à Madame ROUEN Dominique

Absent excusé :

Monsieur BARIANT Jean-Pierre

Le Conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame Christine Fleck, secrétaire de séance.

REÇU EN PREFECTURE

le 13/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99 DE-077-200023125-20230404-DEL 019 202

Département de Seine-et-Marne - Arrondissement de Torcy

DÉLIBÉRATION N°019/2023

OBJET: VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2023

Le Conseil communautaire,

Entendu l'exposé de Monsieur Benoit Schmit, vice-président en charge des finances et de la comptabilité, relatif au vote du budget primitif de l'exercice 2023 de la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 et suivants et L. 2311-1 à L. 2343-2 :

Vu l'article 107 de la loi n°2015-991 en date du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) modifiant les articles L. 2313-1, L. 3313-1 et L. 4313-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi d'orientation n°92-125 en date du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13 ;

Vu l'arrêté préfectoral DRCL-BCCL-2009 n°179 du 24 novembre 2009 portant création de la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts entre les communes de Férolles-Attilly, Gretz-Armainvilliers, Lésigny et Ozoir-la-Ferrière ;

Vu l'arrêté préfectoral DRCL-BCCCL-2012 n°128 en date du 31 octobre 2012 portant extension du périmètre de la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts à la commune de Tournan-en-Brie ;

Vu l'arrêté préfectoral 2018/DRCL/BLI/37 en date du 20 avril 2018 portant modification des statuts de la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts ;

Vu la délibération n°072/2021 du Conseil communautaire en date du 16 décembre 2021 relative à l'adoption du pacte financier et fiscal 2021 - 2026 ;

Vu la délibération n°006/2023 du Conseil communautaire en date du 16 mars 2023 relative au débat des orientations budgétaires du Budget primitif 2023 ;

REÇU EN PREFECTURE

le 13/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-077-200023125-20230404-DEL_019_202

Considérant l'examen du budget primitif 2023 en fonctionnement et en investissement par les conseillers communautaires ;

Considérant l'avis favorable des commissions finances et comptabilité et prospective financière et fiscale en date du 24 mars 2023 ;

Considérant l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 28 mars 2023 ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, et à l'unanimité,

Adopte le Budget primitif de l'exercice 2023 arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	34 017 765,26 €	34 017 765,26 €
Investissement	22 915 391,41 €	22 915 391,41 €
Total du budget primitif	56 933 156,67 €	56 933 156,67 €

- Précise que le budget a été établi et voté par nature au niveau du chapitre, auquel s'ajoute une présentation fonctionnelle ;
- Précise qu'une présentation brève et synthétique est annexée au budget de l'exercice 2023.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme, Ozoir-la-Ferrière, le 4 avril 2023

Le Premier vice-président, Laurent Gautier La secrétaire de séance, Christine Fleck

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, situé 43 rue du Général de Gaulle à 77000 Melun ou via la plateforme www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.